

Annexe 1 : Autorisation du propriétaire

Accord pour la réalisation des travaux

Identification du demandeur :		
NOM/Prénom ou raison sociale :		
N° SIRET :	et/ou	N° PACAGE :
<i>Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises</i>		<i>concerne uniquement les agriculteurs</i>
<input type="checkbox"/> Aucun numéro attribué		

Je, soussigné(e) M./Mme, propriétaire de la (les) parcelle(s), cadastrée(s) section(s), sur laquelle (lesquelles) M./Mme projette d'ériger une construction faisant l'objet d'une demande d'aide PCAE, déclare être informé(e) et avoir donné mon accord pour la réalisation de ces travaux.

Fait à :, le :

Signature du Propriétaire

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



**Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations
légales, administratives, sociales, fiscales et comptables**

Nom – Prénom du demandeur :
 Nom – Prénom du représentant légal :
 Adresse :
 CP- Ville :
 N° SIRET :
 N° fiscal :
 Votre numéro fiscal figure sur votre dernier avis d'imposition, dans le cadre intitulé "vos références". Ce numéro est composé de 1-3 chiffres suivis d'une lettre.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

J'atteste sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

Je prends connaissance des informations suivantes (art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration – CRPA -) :

- L'administration se procure directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de cette attestation de l'honneur.
- Le demandeur peut exercer son droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées.
- En cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur les réclame au demandeur
- Les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA) :
 - Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
 - Mise en oeuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Fait à, le

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE